
Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56
Délégués présents : 50
Absents : 6

Vote(s) pour : 49
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

Date de convocation : 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 mai 2026

* * *
* * *
* * *

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Madame Ginette MAGRAS, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-13-1805 : Désignation d'un représentant du Syndicat mixte du SCoTAM au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2020 portant adhésion du Syndicat mixte au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle,

VU les statuts du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Moselle,

CONSIDERANT que le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM dispose d'un siège de représentant titulaire et d'un siège de représentant suppléant à l'Assemblée Générale au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM,

Délibération

Le Président entendu,

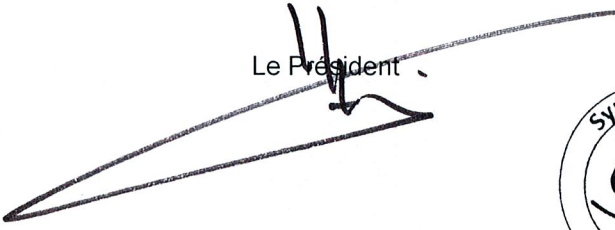
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE en qualité de représentants du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM qui siègera au sein de l'Assemblée Générale du CAUE de la Moselle :

- Monsieur Yves ZERGER en qualité de représentant titulaire,
- Monsieur Armand PATRIGNANI en qualité de représentant suppléant.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président



Pour extrait conforme
Marly, le

Secrétaire de séance



11 8 MAI 2026